



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil
économique et social

Contribution aux travaux du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Note du Secrétariat

1. La présente note résume la contribution que peuvent apporter les travaux de la Commission sur la condition de la femme à ceux du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pour 2017.
2. Dans sa résolution 68/1 sur l'examen de l'application de sa résolution 61/16 sur le renforcement du Conseil économique et social, l'Assemblée générale a introduit des changements ayant une incidence sur le fonctionnement des organes subsidiaires du Conseil. Elle y exposait, entre autres, le rôle de chef de file que jouerait ce dernier parmi les organismes du système des Nations Unies en adoptant un thème annuel et en échelonnant ses débats tout au long de l'année à compter de 2014. En adoptant cette résolution, l'Assemblée a donné aux organes subsidiaires l'occasion et l'espoir de faire avancer leurs propres travaux dans le cadre plus général du renforcement du Conseil.
3. Dans sa résolution 70/1, l'Assemblée générale a décidé que le Forum politique de haut niveau, qui relève d'elle et du Conseil économique et social, jouerait un rôle central dans la supervision d'un réseau mondial de mécanismes de suivi et d'examen concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en appuyant les examens thématiques à entreprendre par les commissions techniques du Conseil.
4. Conformément à la résolution 2015/6 du Conseil économique et social sur l'organisation future des travaux et les méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme, celle-ci présente, en guise de contribution aux travaux du Conseil, un rapport sur les aspects du thème principal retenu par ce dernier se rapportant à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, organise ses travaux de manière thématique et a adopté un programme de travail pluriannuel.



Dans le choix de son thème prioritaire, elle prend en considération, outre le Programme d'action de Beijing et les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le programme de travail du Conseil, ainsi que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, de façon à créer des synergies et à contribuer aux travaux du Conseil et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

5. Le programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme, exposé dans la résolution 2016/3 du Conseil économique et social, définit les thèmes prioritaires et les thèmes d'évaluation que la Commission examinera jusqu'en 2019. Ce programme de travail pluriannuel permet à la Commission de créer des synergies et des liens avec les travaux du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau, en vue de contribuer à accélérer les progrès sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Entre 2017 et 2019, la Commission examinera les thèmes suivants :

2017

Thème prioritaire : l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution

Thème d'évaluation : les difficultés rencontrées et les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles (conclusions concertées de la cinquante-huitième session)

Question nouvelle ou tendance : l'autonomisation des femmes autochtones

2018

Thème prioritaire : les problèmes à régler et les possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural

Thème d'évaluation : la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, les incidences de ceux-ci et leur intérêt pour la promotion et l'autonomisation des femmes (conclusions concertées de la quarante-septième session)

2019

Thème prioritaire : les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles

Thème d'évaluation : l'autonomisation des femmes et ses liens avec le développement durable (conclusions concertées de la soixantième session)

6. Dans sa décision 2017/208, le Conseil économique et social a récemment décidé que les thèmes principaux de ses sessions de 2017, 2018 et 2019 seraient les suivants :

2017 : « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s'attaquant aux problèmes connexes »

2018 : « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieu urbain et rural »

2019 : « Un monde pour tous : donner à chacun les moyens d’agir en faveur d’une société de l’égalité, sans laissés-pour-compte »

7. Les thèmes retenus pour le cycle actuel du Forum politique de haut niveau, ainsi que les groupes d’objectifs de développement durable devant faire l’objet d’une analyse approfondie, ont également été arrêtés par la résolution 70/299 de l’Assemblée générale :

2017 : « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation »; objectifs 1, 2, 3, 5, 9 et 14, ainsi que l’objectif 17

2018 : « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes »; objectifs 6, 7, 11, 12 et 15, ainsi que l’objectif 17

2019 : « Donner des moyens d’action aux populations et assurer l’inclusion et l’égalité »; objectifs 4, 8, 10, 13 et 16, ainsi que l’objectif 17

8. L’orientation thématique du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau pour 2017 peut tirer grand parti des travaux des soixantième et soixante et unième sessions de la Commission. À sa soixantième session, en 2016, la Commission a en particulier présenté un plan d’action détaillé en faveur de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre du Programme 2030 dans ses conclusions concertées sur l’autonomisation des femmes et son lien avec le développement durable. Ces conclusions concertées mettent l’accent sur cinq mesures que les gouvernements et autres parties prenantes, dans l’optique de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre du Programme 2030, sont instamment invités à prendre, à savoir : renforcer les cadres normatif, juridique et politique; créer des conditions favorables au financement de la promotion de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes et des filles; encourager les femmes à exercer des responsabilités et à participer pleinement et sur un pied d’égalité à la prise de décisions dans tous les domaines du développement durable; promouvoir des procédures de collecte de données, de suivi et d’examen soucieuses de la problématique hommes-femmes; et renforcer les mécanismes institutionnels nationaux. Les travaux d’analyse et les recommandations quant aux mesures à prendre peuvent contribuer directement aux travaux du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau.

9. Le thème prioritaire de la soixante et unième session de la Commission est censé mettre en valeur, entre autres, des passerelles entre l’objectif 5 et certains autres, en particulier l’objectif 8. L’autonomisation économique des femmes est également essentielle aux progrès vers l’accomplissement de l’objectif 1. Le thème d’évaluation de la Commission intitulé « les difficultés rencontrées et les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles » fournit aussi l’occasion de faire le point sur les mesures engagées pour la transition entre ces objectifs et les objectifs de développement durable, dans un effort d’accélération des progrès sur la voie de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes et des filles. Ces thèmes, alignés sur ceux de la session du Conseil et du Forum politique de haut niveau pour 2017, sont donc à même de contribuer directement à leurs délibérations.

10. Le document final que la Commission établira à l’issue de l’examen de ce thème prioritaire devrait contenir des conclusions concertées et le résumé que le Président aura fait des tables rondes ministérielles, ainsi que des dialogues interactifs et débats d’experts. Les conclusions issues de l’examen du thème

d'évaluation et de la question nouvelle apparaîtront dans le résumé du Président. Ces documents peuvent jouer un rôle moteur et appuyer efficacement le Conseil et le Forum politique de haut niveau pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans leurs délibérations et décisions. Les rapports du Secrétaire général sur les thèmes prioritaires et d'évaluation (E/CN.6/2017/3 et E/CN.6/2017/4, respectivement) peuvent aussi appuyer ces délibérations.
